

République Française
Département d'Indre-et-Loire
COMMUNE DE LA FERRIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 27 mars 2025

Membres en exercice : 9

Date de la convocation: 14/03/2025

Quorum : 5

Présents : 8

Représentés : 1

Absents/excusés : 0

Votants : 9

RESULTAT DU VOTE :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Marc LEPRINCE,

Présents : Albert HAVIN, René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Excusés et Représentés par : Monsieur FOUCHERE Olivier par Monsieur LEPRINCE Marc

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Florence LEPRINCE

DE_2025_006

Objet : Affectation des résultats 2024 (budget communal)

Vu le CGCT,

Entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 pour le budget communal,

Constatant qu'après reprise de résultats de l'exercice antérieur, il laisse apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	207 752,05 €
- Un déficit cumulé d'investissement de	22 399,70 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de	23 325,52 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de	20 974,64 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

A titre obligatoire.

Affectation au 1068, en recettes d'investissement 31 750,58 €

Solde disponible.

Affectation en excédent reporté de fonctionnement (R 002) 176 001,47 €

Affectation en déficit reporté d'investissement (D 001)..... 29 399,70 €

Restes à réaliser

Restes à réaliser en dépenses d'investissement 23 325,52 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement 20 974,64 €

Pour extrait, copie conforme

La Ferrière, le 28 mars 2025

Le Maire, Marc LEPRINCE

Acte rendu exécutoire
après transmission au représentant de l'Etat le 28/03/2025,
réception le 28/03/2025
et affichage, publication, notification le 28/03/2025

